

L'ACTUALITE TRIMESTRIELLE EN DROIT SOCIAL

Avec plus de 1500 sessions de formation en droit social dispensées ces 10 dernières années, BLOHORN Formations est un des acteurs majeurs de ce marché. Grâce à notre méthodologie et nos supports pratiques, notre taux de satisfaction frôle les 100% de clients « très satisfait ».

INFOS PRATIQUES

Animateur: Camille HATT

Juriste en droit social Cabinet Blohorn Avocats

Maison de la nouvelle **Aquitaine**

21 rue des Pyramides 75001 PARIS Métro pyramides (lignes 7 et 14)

LES DATES

Mardi 5 décembre 2017 De 9 heures à 13 heures Accueil à partir de 8h30

La prochaine formation se déroulera

le mardi 6 mars 2018

LES TARIFS

Convention annuelle 2018 (4 sessions)

2197€ HT

pour les frais d'animation

866€ HT

pour les frais de participation à la conception des supports



Les réformes sociales s'accélèrent! L'année 2017 est riche en rebondissements. Quelles sont les nouvelles mesures législatives et réglementaires à suivre et analyser? Quelles sont leur contenu? Quelles conséquences sont attendues pour les entreprises? Quid des nouvelles obligations et pénalités? Leur calendrier? Les points de vigilance? Quelles sont les décisions jurisprudentielles à retenir afin de sécuriser les pratiques? Comment les interpréter? De nombreuses questions se posent.

THÈMES

L'actualité légale et réglementaire :

- Formation, exécution, rupture du contrat de travail
- Droit de la paye
- Droit pénal du travail
- Contrôle URSSAF
- Hygiène et sécurité au travail/inspection du travail
- Institution représentative du personnel

L'actualité jurisprudentielle :

- Revirements
- Confirmations
- Evolutions

L'actualité des conventions collectives

PUBLICS CONCERNÉS

Chef d'entreprise, responsable service RH, chef de service, collaborateurs spécialisés en droit social, Expert-Comptable

CONTENU

Projet de loi sur le financement de la sécurité sociale pour 2018 et projet de loi de finances pour 2018 :

- Impact de la hausse de la CSG,
- Suppression des cotisations salariales maladie et chômage,
- Baisse des cotisations AT et hausse de la cotisation patronale maladie,
- Suppression du CICE et renforcement des allègements des cotisations patronales,
- Mise en œuvre du prélèvement à la source,
- Suppression du RSI

Nouveautés des ordonnances Macron : l'heure de l'application

- Décrets parus :
 - Revalorisation des indemnités de licenciement
 - Modalités d'organisation du référendum dans les entreprises de moins de 11 salariés et dans celles de moins de 20 salariés dépourvues d'IRP
- Projets de décret :
 - Mise en place du Comité social et économique : réduction du nombre de titulaires, maintien du nombre d'heures global
 - Le C2P remplace le C3P
- Arrêté du 16 octobre 2017 fixant les modèles d'avis médicaux
- Négociations obligatoires dans les entreprises
- Suppression du contrat de génération

Projet de loi sur le droit à l'erreur

<u>Règlement européen sur la protection des données :</u> ce qui change pour les professionnels

Contrat de travail:

- CDD: les points de vigilance dans la rédaction de la clause du motif de recours
- Convention de forfait-jours : précisions sur les conditions de régularité
- La promesse d'embauche ne vaut plus systématiquement contrat de travail

Exécution du contrat de travail :

 Salariés itinérants : être contraint de travailler à domicile ouvre droit à une indemnité d'occupation

Rupture du contrat de travail

 Décisions en matière de reclassements dans le cadre de l'inaptitude

Paie:

- Calcul indemnité de licenciement : quelle assiette en cas d'absence pour maladie ?
- La prime d'ancienneté rentre-t-elle dans le calcul de l'indemnité de congés payés ?

Transaction:

- Le régime fiscal et social de la transaction dans le cas particulier de rémunérations partielles au cours de l'année

OBJECTIFS

- Décrypter les ordonnances Macron et comprendre leur impact social ;
- Analyser les conséquences des réformes ;
- Dégager des solutions pratiques pour son entreprise.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

 Apports juridiques et théoriques illustrés par des exemples concrets Mise en situation

Bayonne 05 59 03 15 83 Bordeaux 05 57 34 31 71 Grenoble 04 38 02 98 78 Montpellier 04 67 17 60 78 Paris 01 85 08 80 46